



# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'arrêté n°2020-228 en date du 11 juin 2020 reçu en sous-préfecture le 12 juin 2020 portant délégation à Monsieur Jean-Yves TREBAOL, adjoint au Maire,

Vu la demande émanant de l'entreprise Beuzit Réseaux Sud, 11 rue Jean Baptiste Godin 29170 Saint Evarzec en date du 20 septembre 2021,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion des travaux de remplacement de cadre et du tampon de la chambre Orange, au niveau du 6 rue Penfeld Izella, il y a lieu de régler la circulation sur cette voie,

**Arrêté n°ARRE2021-334**

**Arrêté réglementant  
temporairement la circulation  
au niveau du  
6 rue Penfeld Izella**

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée au niveau du 6 rue Penfeld Izella, à compter du début des travaux le lundi 4 octobre 2021 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 10 jours).

#### **Article 2 :**

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise Beuzit Réseaux Sud qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons.

#### **Article 3 :**

Le Directeur Général des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à l'entreprise Beuzit Réseaux Sud,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- [bretag-ut29.uc2-4@direccte.gouv.fr](mailto:bretag-ut29.uc2-4@direccte.gouv.fr)

A Bohars, le 21 septembre 2021

Pour le Maire, par délégation  
Jean-Yves TREBAOL



Affiché en Mairie le :

**29 SEP. 2021**